

Messenger de la Paix ONU 1988

La Voie Creuse 16, 1202 Genève

Hiver 2004 N° 10

L'Editorial

Le chaos et le sécuritaire

Jean-Pierre Stroot

La situation internationale devient toujours plus instable. Allons nous inexorablement vers le chaos comme les événements le laissent pressentir depuis le 11 septembre 2001 ? Il y a longtemps que le désordre est un instrument politique majeur sur le plan international. Toutes les parties espèrent tirer un maximum de profit au milieu des troubles les plus divers. Les puissants tentent d'imposer leur volonté et les faibles biaisent par tous les moyens. Le danger s'exacerbe quand les premiers n'ont plus que la violence des armes lorsque les faits ne répondent pas à leur attente, c'est-à-dire quand ils ne contrôlent plus le désordre et qu'ils doivent faire face au chaos.



Alors, sommes-nous en situation de chaos ? Comment en décider ? Lorsque les trajectoires divergent, la tentation est grande de prétendre que celle qui est observée répond au choix prévu. Cela demande parfois d'opérer de sacrées acrobaties intellectuelles.

Les deux guerres les plus récentes, celle d'Afghanistan suivie de celle d'Irak, n'ont pas donné et ne sont pas prêtes de

donner les résultats escomptés, quels qu'ils soient. La durée des interventions n'était pas prévue. Celles-ci devaient se dérouler selon un scénario du type «Veni, vidi, vici » et être accueillies triomphalement par les populations avides de démocratie et d'économie de marché. Il faudra encore beaucoup de morts, beaucoup de destruction avant de peut-être réaliser une paix précaire.

Les traces physiques, mais aussi psychologiques, des guerres mettent longtemps à s'effacer. La réconciliation des populations françaises et allemandes est souvent présentée comme le parangon de la réussite. Allemands et Français étaient des égaux. Ce n'est pas le cas de populations qui se

rappellent les humiliations et les brutalités de la colonisation. La supériorité militaire de la coalition ne lui est actuellement d'aucun secours pour maîtriser villes et campagnes, sauf à raser ce qui reste d'infrastructures sans tenir compte du massacre de civils, avec toutes les conséquences imprévisibles, c'est-à-dire chaotiques, à moyen et long terme que cela implique.

Suite à la page 2

Projet de conférence

« L'eau pour la paix »

■ Pourquoi une conférence sur l'eau ?

Le GIPRI a conçu le projet d'une conférence sur l'eau réunissant des universitaires et des techniciens israéliens et palestiniens. Cette initiative fait suite à la conférence de Zurich de 1992, préparatoire aux accords d'Oslo. Elle prolonge le cours d'été 2002 du GIPRI, qui accueillit sur ce thème le Palestinien Sharif Elmusa et l'Israélien Gershon Baskin.

L'eau est nécessaire à la vie des populations, nonobstant les conflits qui les opposent politiquement. Un minimum de coopération s'impose. La question est de passer de ce minimum à un plus tendant vers un maximum par un processus de discussions théoriques et techniques devant déboucher sur des propositions propres à être soumises aux décideurs politiques. L'eau est un thème multidisciplinaire concernant des ingénieurs, des hydrauliciens, des géographes, des juristes, des politologues... L'eau est une *ressource naturelle* non substituable et un *bien social* qui doit être capté, distribué, vendu et recyclé par des *gestions appropriées*.

Suite à la page 2

Sommaire :

L'eau et la paix	4	La guerre de la drogue	14
Eau et pétrole, clefs des conflits à venir ?	6	Maîtrise des armements	15
Brèves	9	Bilan du cours d'été	17
Henri la Fontaine	10	les Cahiers du GIPRI	18
Hommage à nos amis disparus	13	Livres et revues	19

Projet de conférence

(suite de la page 1)

▪ Quelle est notre démarche ?

Le GIPRI a choisi de travailler avec des universitaires du *Jerusalem Institute for Israel Studies* d'une part, de l'université *Al Quds* d'autre part. Chercheurs au GIPRI, Laurent Calligé et Gabriel Galice se sont rendus plusieurs fois dans la région pour rencontrer nos partenaires, d'abord séparément puis ensemble. L'originalité de la conférence est de comporter plusieurs phases et, surtout, plusieurs niveaux d'étude. Des *articles* traditionnels feront l'objet d'une publication (en mai), sous forme de livre ou d'un *cahier du GIPRI*. Ces articles seront rédigés par les équipes israélienne et palestinienne mais aussi par des membres de la communauté universitaire internationale. Le noyau du comité scientifique de la conférence est constitué d'universitaires genevois. Le comité s'est réuni quatre fois déjà et une prochaine réunion suivra de peu la parution de ce bulletin 10. En septembre 2005, la conférence fera l'objet de *communications* orales suivies de discussions. Tous les papiers ne feront pas l'objet de présentations et les présentations résumeront les papiers pour laisser place au débat. Enfin, et c'est le troisième niveau d'étude, la conférence sera précédée et suivie d'*études* thématiques associant les chercheurs d'Israël, de Palestine et de la communauté scientifique internationale. Un ou plusieurs projets seront soumis au RUIG (Réseau Universitaire International Genevois).



Dans le souci de renforcer le partenariat, le GIPRI a reçu à Genève une géographe israélienne, Mademoiselle Rotem Askenazi, et une ingénieure hydraulicienne palestinienne, Madame Maha Issa. Elles sont chargées de travailler entre elles, avec le GIPRI et avec leurs équipes respectives. Chacune a présenté sa façon de voir dans un article. Ce projet ne serait pas possible sans le soutien matériel régulier de la Confédération.

Gabriel Galice (GIPRI)

L'Editorial

Le chaos et le sécuritaire

(Suite de la page 1)

Le désordre crée un sentiment d'insécurité, d'autant plus irraisonné que les sources en sont mal perçues. L'exploitation du désordre permet de faire accepter des lois d'exception et de prendre des mesures qu'une société démocratique équilibrée ne tolérerait jamais. Le chaos transforme l'insécurité en peur et à la limite en panique. Le système d'exception se pérennise alors grâce à un processus dont la légitimité ne peut être remise en doute puisqu'il a émané des « élus du peuple ». De cette façon, désordre et chaos extérieurs se propagent à l'intérieur et créent des conditions de limitation des droits civiques. Nul n'est à l'abri de telles dérives, sauf bien entendu les régimes

autoritaires qui de toute façon n'en ont cure.

Plus le désordre s'installe et, surtout, plus le sentiment du chaos se fait percevoir, plus les réactions sont irraisonnées et hâtives. La sécurité avant tout devient le mot d'ordre. « Je tire d'abord, je discute ensuite ». Telle est bien la base de la préemption, que ce soit pour la guerre à l'extérieur ou pour l'ordre à l'intérieur. Tout ce qui a trait à l'éradication des causes passe au second plan, comme si la démonstration de force pouvait à elle seule remédier aux déséquilibres sociaux internes comme aux frustrations des sous-développés à l'extérieur.

La sécurité devient le sécuritaire, un instrument dont le maniement, s'il est mal contrôlé, ne peut que contribuer au chaos. Il n'y a pas de paix sans sécurité, mais le sécuritaire est source de

désastres humains, que ce soit sous les multiples formes de la guerre ou de l'oppression de toute espèce de minorités.

Devenu doctrine, c'est un outil dangereux. A partir d'exceptions, il crée un arbitraire dont il est par la suite difficile de se débarrasser sans révolte et nouvelles violences. Il remplace l'étude et la réflexion. Il pervertit les comportements. Au prétexte de l'absence de violence physique proprement dite, il autorise et développe par exemple des techniques d'interrogatoire qui détruisent irrémédiablement le psychisme et plus encore le cerveau lui-même des personnes qui y sont soumises¹. Des soldats qui commettent des atrocités dans la peur des combats sont jugés et condamnés, sans doute à juste titre, mais les sadiques qui se livrent à la torture morale se félicitent de contribuer à la sécurité des braves

gens. Voilà bien un ingrédient majeur d'un système fasciste. La question primordiale est aujourd'hui de savoir s'il sera possible d'échapper à cette montée au milieu du chaos².

C'est toujours au nom de la sécurité que les puissances nucléaires se dotent de nouveaux engins et interdisent aux autres de les acquérir³. L'hypocrisie et le mensonge sont totaux. Le monde ne pourra pas être sûr tant que les armes nucléaires ne seront pas mises hors-la-loi par un accord de désarmement accompagné d'un système de vérification suffisant⁴. Entre-temps, il faut espérer que les bricolages existants ne soient pas ridiculisés et vidés de leur sens, comme l'est de plus en plus le traité de non-prolifération (TNP) dont la prochaine conférence d'examen aura lieu en 2005.

Les puissances nucléaires savent qu'elles acquièrent des armes dont l'utilisation signifierait leur propre fin. Les autres subiraient le même sort, quelle que soit l'importance de leurs

arsenaux. Il est sidérant que des gouvernants responsables osent affirmer à leur population que leur sécurité et même leur existence puisse dépendre de la possession d'armes nucléaires.

Parler et parler encore du nucléaire n'est donc pas revenir sur de vieilles lunes. Même si elle est plus silencieuse, la menace ne continue pas moins d'augmenter avec la modernisation des équipements et leur potentiel de prolifération. Le GIPRI ne manquera pas une seule occasion de rappeler cette mise en garde.

J.-P. Stroot

¹ Cf. le numéro 2474 daté du 20 novembre 2004 du *New Scientist*. Il contient un dossier sur le sujet : « Comment les interrogateurs font parler les gens », pages 42 à 53.

² Le chaos est cette étape du désordre quand celui-ci ne peut plus être contrôlé. Une petite perturbation peut mener à la situation opposée à celle qui était planifiée. Cf. les bulletins 8 et 9 du gipri sur le site Web : www.gipri.ch

³ La dernière annonce en date est celle du président Poutine. Celle-ci survient au moment où le congrès américain supprime les crédits prévus pour le développement de nouveaux « mininukes », sans toutefois montrer une quelconque volonté de tendre vers l'engagement de désarmement de l'article 6 du TNP. L'ensemble des puissances nucléaires profite d'absence de limite dans le temps pour satisfaire à leurs obligations. Aucune d'entre elles ne manifeste d'ailleurs une quelconque intention dans cette direction.

⁴ Aucun système de vérification ne peut être totalement fiable. Toutefois une activité illégale ne peut rester ignorée à long terme ou même à moyen terme. Ce n'est donc pas une raison suffisante pour repousser la possibilité de parvenir à un désarmement nucléaire général et complet.

Dans ce bulletin :

- un premier point sur l'état d'avancement du projet « L'eau pour la paix » qui devra se concrétiser en 2005 d'abord par une brochure rapportant les travaux communs entre les équipes israéliennes et palestiniennes et quelques études d'experts internationaux et ensuite, à l'automne, par une conférence dont le but est de déboucher sur des propositions pratiques qui pourraient être immédiatement mises en oeuvre lors d'un éventuel accord politique dans la région du Proche-Orient.
- les rapports préliminaires des deux stagiaires, qui coordonnent au GIPRI les activités et les initiatives des deux groupes, sont intéressants car ils manifestent une volonté réelle et chaleureuse de collaborer tout en maintenant, pour chacune d'elles, leur solidarité avec la société dont elles sont issues.
- Laurent Calligé, chercheur au GIPRI, fait le point sur le thème principal du cours d'été 2004, eau et pétrole.
- Verdiana Grossi, membre du conseil de fondation du GIPRI, auteur de « [Le pacifisme européen \(1889-1914\)](#) » (éditions Bruylant) et consultante en histoire auprès du Bureau International de la Paix (BIP), commémore le cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Henri La Fontaine, qui fut président du BIP de 1907 à 1943.
- Nedd Willard, membre du conseil de fondation du GIPRI, citoyen américain docteur ès lettres de la Sorbonne, fonctionnaire retraité de l'organisation mondiale de la santé, dresse une synthèse d'un problème où le sécuritaire apporte également le chaos : la guerre de la drogue. Il ne manque pas de souligner en fin de son étude l'analogie avec l'actuelle guerre contre le terrorisme.
- Jozef Goldblat, vice-président du GIPRI et consultant de l'UNIDIR, aborde la question peu connue de la manière de faire respecter les accords de maîtrise d'armements dans une note, condensé de son étude parue en anglais dans la revue *Security Dialogue* (35 (2004) 266)
- des brèves et des notes de lecture et, enfin des hommages à nos amis disparus.

L'eau et la paix

Rotem Ashkenazi

Le projet « Water for peace » (L'eau pour la paix) du GIPRI organisé en coopération avec l'Institut d'études israéliennes de Jérusalem et l'Université Al-Quds à Jérusalem-Est concerne un problème majeur au Moyen-Orient, région qui souffre à la fois de la rareté de l'eau et d'une situation de conflit politique.

Les frontières administrative et nationale ne coïncident pas en général avec les réserves d'eau. Les différences entre la répartition des zones d'application des juridictions administratives et politiques et celle des systèmes naturels complique la gestion des ressources en eau jusqu'à leur possible détérioration. Comme l'utilisation de l'eau par un Etat peut avoir un impact important sur la quantité et la qualité de l'eau en aval, il se crée une interdépendance géographique. Cependant une gestion commune, mutuellement acceptée, peut prévenir la détérioration des ressources, éviter de nouveaux conflits, résoudre les problèmes de pollution transfrontaliers et, peut-être, accroître la quantité d'eau disponible. Une gestion commune demande la collaboration de toutes les parties intéressées.

Une telle interdépendance géographique existe entre Israël et l'Autorité palestinienne car ils partagent différentes sources d'eau : rivières et nappes phréatiques. Un chapitre de l'accord intérimaire israélo-palestinien (Oslo 2) est spécifiquement consacré aux problèmes de l'eau et des eaux usées¹. Le comité conjoint sur l'eau a été créé après la signature de l'accord pour coordonner la gestion de ces ressources dans la zone orientale et la bande de Gaza². Même si le comité a rencontré quelques difficultés au cours du processus, les parties comprennent l'importance de ce type d'activité. En fait le comité continue à se réunir malgré l'intifada actuelle.

Le projet du GIPRI tente de contribuer à la promotion de la collaboration dans le domaine de la gestion de l'eau. Il contient deux axes d'action :

1) l'organisation d'une conférence à l'automne 2005 au cours de laquelle les experts des deux côtés ainsi que ceux de la communauté internationale se réuniront pour discuter des points les plus critiques;

Maha Issa

L'eau joue un rôle central pour les communautés en développement. Elle est le moteur de la croissance socio-économique et de la durabilité de l'environnement dans le monde. C'est donc une tâche importante de gérer les ressources en eau de manière efficace pour les besoins actuels et pour l'avenir des générations futures.

Le monde doit faire face au défi croissant de maintenir la qualité de l'eau et de répondre à l'augmentation de la demande. Cette évolution est particulièrement notable au Moyen-Orient où la rareté de l'eau a atteint des niveaux critiques.

Cette pénurie peut mener à la pauvreté, à des problèmes sociaux et éventuellement à des conflits politiques et à la guerre. Elle est un souci majeur pour la simple survie de tous les pays du Moyen-Orient. En comparaison avec celle des pays voisins, la fourniture d'eau palestinienne est très limitée et se restreint d'année en année sans connaître toutefois les exigences des différents utilisateurs. La croissance démographique dans cette région est très élevée. Elle contribue à l'augmentation du déficit en eau. Une crise se produira si les gens ne s'occupent pas sérieusement de la situation de l'eau et n'essayeront de lui trouver des solutions.

Les nappes phréatiques sont cruciales pour l'approvisionnement en eau de nombreux pays et régions dans le monde. Ceci est particulièrement vrai dans les pays arides et semi-arides, comme en Palestine en particulier et au Moyen-Orient en général. L'alimentation en eau de la population palestinienne provient de nappes alimentées par quatre bassins : ceux de l'ouest, de l'est et du nord-est, sous-aquifères de l'aquifère de la Montagne qui alimente la population de Cisjordanie, et le bassin côtier qui alimente en eau la population de la bande de Gaza. Les conditions hydrologiques dans cette région et l'absence de visibilité des aquifères et des nappes rendent la gestion de ces ressources particulièrement importantes.

Partager des ressources aussi maigres peut déclencher un conflit, mais c'est avant tout une bonne raison de coopérer. La loi internationale édicte que la plupart des sources d'eau dans la région sont des ressources internationales et en tant que tels doivent être partagées par les

¹ Par l'article 40 de cet accord, Israéliens et Palestiniens fondent les principes de la gestion commune des ressources en eau.
<http://www.foeme.org/docs/annex3>

² Ce comité a été créé suivant la clause 11 de l'article 40 déjà cité.

2) le lancement d'une nouvelle série de recherches académiques conjointes dans différents domaines en vue d'améliorer la gestion de l'eau.

J'ai commencé mon stage au GIPRI en juillet 2004, immédiatement après avoir achevé mon diplôme de maîtrise au département de géographie de l'université hébraïque de Jérusalem, dans le cadre de la section « gestion et politique environnementales ». Le titre de mon mémoire était : *la dimension spatiale de la gestion transfrontalière des eaux usées : le cas israélo-palestinien*. Il porte sur l'étude du cas spécifique de six sources partagées par les communautés israéliennes et palestiniennes. Mon stage au GIPRI m'a donné l'occasion de compléter ma perception de la gestion conjointe de l'eau. Mes responsabilités comprennent

- une assistance dans l'organisation de la conférence de l'automne 2005,
- la collaboration avec l'équipe israélienne en vue également de promouvoir la recherche académique commune,
- une contribution à la coordination avec l'équipe palestinienne et Maha, ma collègue palestinienne au GIPRI,
- aider à la collecte de fonds pour la recherche académique,
- travailler à deux projets plus délimités. Le premier concerne l'évaluation du travail de la commission conjointe de l'eau et le second est consacré à l'évaluation de 12 ans d'efforts de coopération entre Israéliens et Palestiniens, en prenant en compte les différents niveaux de coopération et leurs acteurs depuis la première conférence israélo-palestinienne à Zürich en décembre 1992.

Je pense que l'eau pourrait devenir dans notre région un facteur de paix plutôt qu'une cause de conflit.

Rotem Ashkenazi
Géographe israélienne

Malheureusement, équitable et raisonnable sont des mots qui ne peuvent être utilisés pour décrire la situation de l'eau en Israël et Palestine.

Actuellement les Israéliens reçoivent cinq fois plus d'eau par personne que les Palestiniens. À Gaza, la disparité est encore plus flagrante. Les colons obtiennent sept fois plus d'eau que leurs voisins Palestiniens. Autrement dit, les Israéliens reçoivent 350 litres par habitant, par jour, tandis que les Palestiniens reçoivent 70 litres. La quantité minimum d'eau pour le seul usage domestique et urbain, recommandé par l'agence des États-Unis pour le développement international et par l'organisation mondiale de la santé, est de cent litres par habitant et par jour.

En réponse à cette situation critique la fondation GIPRI, travaillant en collaboration étroite avec l'Université Al-Quds et l'Institut de Jérusalem, veut contribuer à une meilleure gestion des ressources en eau palestiniennes et israéliennes en aidant les deux à saisir l'occasion de coopérer à améliorer la qualité et accroître la quantité d'eau disponible pour répondre aux besoins humains de base.

Ma contribution au GIPRI a commencé quand l'université Al-Quds m'a désignée pour coordonner l'équipe palestinienne et poursuivre un stage à Genève à la fondation pour une période de six mois.

Ma responsabilité ne s'arrête pas à la coordination entre GIPRI et l'université Al-Quds. Elle englobe d'autres tâches :

- la coordination avec l'équipe Israélienne par l'intermédiaire de ma collègue Rotem ;
- aider l'organisation de la conférence de l'eau pour la paix à Genève l'an prochain; cet événement important donnera l'occasion aux experts hydrauliciens Palestinien et Israéliens de s'écouter les uns les autres et de présenter des rapports scientifiques et techniques concernant la gestion de l'eau et des eaux usées et le futur commun de l'eau dans la région. Des experts, des responsables, des représentants des organisations non gouvernementales et des financeurs de la région et d'ailleurs s'engageront dans un dialogue constructif pour établir ensemble des plans pour le futur;
- la recherche de fonds pour les recherches académiques et la conférence;
- une recherche personnelle ciblée sur deux objets : l'évaluation du Comité conjoint sur l'eau et celle de 12 ans d'efforts de coopération des Israéliens et Palestiniens.

Participer aux travaux de fondation GIPRI et travailler avec les spécialistes de l'eau de la région me permettent d'améliorer ma connaissance des conflits de l'eau israélo-palestinien d'une part et de l'autre, celle de la gestion commune de l'eau.

Maha Issa - Ingénieure palestinienne

Eau et pétrole, clefs des conflits à venir ?

Laurent Calligé

L'eau et le pétrole, longtemps considérés comme inépuisables, ont été le moteur de l'expansion industrielle du XX^{ème} siècle et du mode de vie occidental. Ces deux ressources se raréfient aujourd'hui, provoquant des tensions sur l'approvisionnement, l'envolée des prix et par voie conséquence des menaces sur les équilibres internes et externes des sociétés.

Enjeux de pouvoir, enjeux économiques, enjeux stratégiques, enjeux de santé publique occupent une place grandissante dans les agendas diplomatiques et intéressent naturellement un institut de recherches sur la Paix comme le GIPRI. C'est pourquoi ils furent au centre du 16^o cours d'été sur le thème « Les enjeux de la Paix au Proche et Moyen-Orient : ressources naturelles et enjeux politico-militaires » qui se tint du 23 août au 10 septembre dans le Pavillon de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales. Analogies et différences des sources de conflits dues à l'eau et au pétrole sont mis en parallèle.

Des ressources limitées

Pétrole : La production et la demande pétrolière n'ont jamais été aussi élevées : 3,7 milliards de tonnes en 2003 (Tab. 1). L'ère pétrolière va pourtant s'achever, d'ici 30 à 60 ans, sous la double conjonction de l'augmentation continue de la demande, en particulier chinoise et indienne, et l'absence de découverte de gisements majeurs depuis 20 ans. Les réserves « prouvées », elles même sujettes à caution, seraient de 160 milliards de tonnes. L'humanité dispose d'une réserve finie qu'il faudra gérer au mieux.

Le pic de production mondial, *oil peak* (différentiel entre ce qui a été extrait et ce qui resterait à extraire) serait sur le point d'être atteint¹, ali-

mentant toutes les spéculations. Dans un marché caractérisé par son inélasticité, une rupture brutale de l'approvisionnement n'est plus à exclure, la principale question étant : quand ?

Eau : La problématique de l'eau est légèrement différente. Abondante en apparence puisque les océans recouvrent les 2/3 de la surface de la terre, sa disponibilité est néanmoins limitée par le fait qu'elle n'est « utile » que sous sa forme « douce », c'est-à-dire peu chargée en minéraux, en particulier en chlorure de sodium : or cette eau douce ne représente que 2,5% du total. De plus, la quasi-totalité de cette eau est immobilisée sous forme de calottes glacières ou de nappes phréatiques fossiles, toutes deux peu mobilisables et non renouvelables. Finalement, les eaux superficielles (lacs, rivières) ne représentent que 0,014% de l'ensemble².

Contrairement au pétrole, qui peut être remplacé par d'autres sources d'énergie, l'eau n'est pas substituable,



mais elle est heureusement renouvelable.

Le cycle de l'eau, évaporation-condensation-précipitation-écoulement, ou « circulation inlassable de l'eau » est cependant fini. Il constitue la quotité renouvelable des ressources en eau qui sont constituées par des flux et non par des stocks. Chaque année, il précipite 579 000 km³ d'eau douce, dont 458 000 km³ directement dans les mers. Le reste atteint les continents mais la plus grosse partie se re-évapore ou est absorbé par la biomasse. Au final, la ressource théorique en eau renouvelable est de 44 000 km³/an, soit 20 000 litres d'eau/jour/habitant.

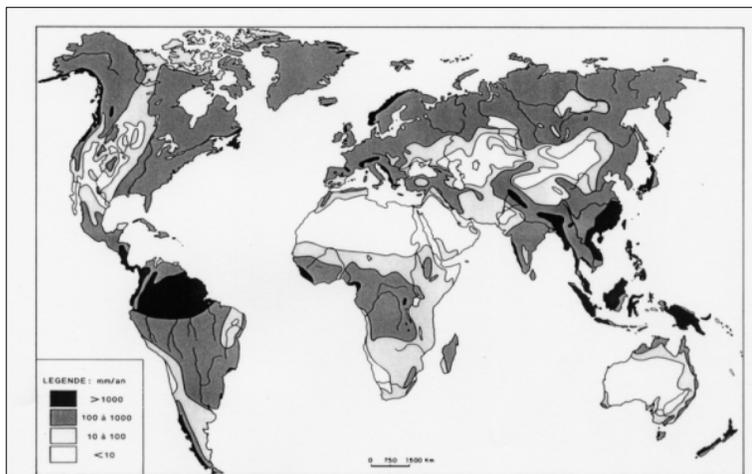


Fig. 1 - Géographie de la genèse des eaux courantes. Hauteurs moyennes annuelles de « runoff » en mm (d'après L'Vovich).

Des ressources inégalement réparties

Eau (fig. 1) : L'Amérique latine est la mieux lotie en eau qui reçoit près du tiers des précipitations, cent fois plus que le monde arabe. A l'intérieur même d'une zone géographique donnée et sur de courtes distances, la répartition peut être elle-même très inégale en fonction de facteurs tels que le relief ou les vents dominants. Jean-Michel Decroly prit l'exemple du Moyen Orient et fit remarquer un double gradient de décroissance ouest-est et nord-sud : la moyenne annuelle des précipitations sur Beyrouth est de 800 mm contre 100mm à Damas, 700 mm à Zefat (nord d'Israël) contre 30 mm à Eilat.

La ressource en eau doit être également mise en rapport à la population. L'Asie centrale et occidentale sont très peu arrosées (1,5% des précipitations totales) mais sa population est encore faible. Ainsi la disponibilité en eau de ses habitants est-elle la même que l'ensemble sous-continent indien et Asie du sud-est, deuxième ensemble géographique le plus arrosé mais aussi zone de très forte densité humaine³.

Pétrole : La géographie de la production pétrolière actuelle, fruit d'une politique de diversification des approvisionnements consécutive au « choc » pétrolier de 1973, est encore variée. Cet état est cependant trompeur car

Rang	Pays (2003)	Mt	%
1	Arabie Séoudite	475	12,8
2	Russie	421	11
3	USA	341	9,2
4	Iran	190	5,1
5	Mexique	189	5,1
6	Chine	169	4,6
7	Vénézuéla (2002)	165	4,2
8	Norvège	153	4,1
9	Canada	142	3,8
10	Emirats	118	3,2

Tab. 1 Pétrole: les dix premiers producteurs mondiaux Source BP

des aires de productions sont entrées en déclin (Asie, Amérique du Nord et Europe) et de très gros producteurs comme les USA, la Norvège, le Royaume-Uni et l'Indonésie voient leurs productions baisser. Certes, la mobilisation des gisements de la Caspienne et du golfe de Guinée a permis de maintenir la diversité de l'offre, mais ces zones, si elles produisent un brut d'excellente qualité, disposent de peu de réserves. Celles-ci sont localisées à 65% au Moyen-Orient, une part qui approchera 80% dans les 15 ans à venir (Tab.2 et 3). L'offre pétrolière se recentre donc inexorablement dans le golfe arabo-persique, ce qui ne sera pas sans conséquences sur la sécurité collective⁴.

Inégalité dans l'accès aux ressources

Eau : L'accès à l'eau potable est un enjeu majeur pour l'humanité. Les démographes ont montré que l'hygiène était bien plus indispensable que la médecine pour le passage à la première phase de la transition démographique (baisse de la mortalité, élévation de l'espérance de vie). Plus d'un milliard d'être humains, dont la moitié en Afrique, n'ont pas accès à une eau saine et plus de 8 millions de personnes en meurent directement.

En dépit des poncifs, la disponibilité en eau potable est plus liée au niveau de développement, à la stabilité politique et l'entretien des ressources locales qu'aux ressources brutes en eau. Les habitants de la péninsule arabe disposent d'eau potable, contrairement aux Irakiens et aux Congolais dont le pays est en proie au chaos.

Les pays occidentaux ne sont plus épargnés par les menaces. Plus qu'une baisse de la ressource, c'est sa qualité chimique qui est menacée. En France, une étude de l'Institut Français de l'Environnement relève la présence en 2001 de pesticide dans 95% des cours d'eau et dans 75% des nappes phréatiques⁵. Or si l'on sait bien traiter bactériologiquement une eau pour la rendre stérile, éliminer toute trace de polluants chimiques est impossible : il faut alors se résoudre à les absorber, à des taux plancher tels que recommandé par les directives de l'OMS⁶.

Pétrole : L'accès au pétrole ne répond pas à la même logique. Économiquement, les multinationales régulent un marché qui est mondial, ca-

Rang	Pays (2003)	Mia t (milliard de tonnes)	%	Ratio R/P (années)
1	Arabie Saoudite	36	23	74
2	Iran	18	11,4	93
3	Irak	+ de 16	10	+ 100
4	Koweït	+ de 13,3	8,5	+ 100
5	Emirats	13	8,4	+ 100
6	Vénézuéla	11,2	6,8	72
7	Russie	9,5	6	22
8	Libye	4,7	3,1	66
9	Nigéria	4,6	3	43
10	USA	4,2	2,7	11

Tab. 2 Pétrole : réserves prouvées

Source : BP

RatioR/P : années d'extraction au rythme de production actuel

ractérisé par des flux importants (42% du transport maritime est pétrolier selon la CNUCED) déconnecté des marchés locaux : y accède qui est solvable. Le Japon peut ainsi consommer 7% du pétrole mondial, sans en produire une goutte, contre 3,3 % pour l'Afrique continentale, grosse productrice : le prix hors fret est le même à Tokyo et Lagos. Politiquement, ce sont les USA qui définissent la politique pétrolière mondiale, leur choix s'étant porté sur celle de l'offre à bas prix, mais ils ne contrôlent pas directement la ressource⁷. Pour fonctionner, cette politique repose sur un marché totalement mondialisé structurellement excédentaire, sans quoi les agents nationaux retrouvent des marges de manœuvre et les « traders » anticipent des hausses de prix. A partir des années 70-80, prospection et diversification des productions ont permis de « noyer » le marché et de contrôler les prix. Cette politique s'achève, faute de réserves, en dépit des investissements massifs en Asie centrale et du golfe de Guinée. Afin d'éviter de profonds bouleversements et le retour de l'OPEP, la puissance américaine, avec l'accord tacite d'autres puissances dont la Chine, pourrait être tentée de contrôler plus ou moins directement le débit de brut du Golfe, seule zone capable d'augmenter massivement sa production : les guerres d'Irak et les plans de sanctuarisation des gisements saoudiens s'inscriraient dans cette perspective.



Irrigation dans le desert

Des usages concurrents de l'eau et du pétrole

Eau et pétrole ont de multiples usages qui rentrent en compétition lorsque la ressource s'amenuise. La baisse des quantités disponibles commandera une réallocation des ressources. La question est de savoir qui la décidera : le marché ? La puissance publique ? Les rapports de force ? Ces choix ne seront pas sans conséquences sur les équilibres mondiaux et internes des sociétés.

L'eau satisfait trois grands besoins : agricole, industriel et domestique.

A l'échelle planétaire, l'agriculture s'approprie 70% des ressources,

l'industrie 22%, l'usage domestique ne ponctionnant que 8% du total. Cette ventilation varie fortement selon des facteurs tels que le climat, la part du secteur industriel, le type d'agriculture. Ainsi l'ex bloc soviétique consacre 60% de l'eau mobilisée pour l'industrie, seulement 22% pour l'agriculture : primat de l'industrie lourde aquivore et climat humide ne nécessitant pas d'irrigation. A l'inverse, le monde arabe mobilise 90% de ses ressources pour l'agriculture, populations et industries se partageant le reste : climat aride et industrie embryonnaire.

Si la consommation d'eau tend à augmenter dans tous les secteurs, en particulier pour l'usage domestique dans les pays aisés, c'est néanmoins la consommation d'eau à usage agricole qui est responsable de l'augmentation massive des prélèvements.

Ici le tableau est sombre à cause de la triple conjonction de l'augmentation de la population de la planète, du développement du commerce agricole sur la base des seuls échanges solvables et de la modification des habitudes alimentaires.

Citons quelques exemples : pour produire 1 kg de viande, il faut entre 2000 et 15 000 litres d'eau ; en Afrique la consommation de riz est socialement valorisante, au détriment des céréales locales, mil ou sorgho, pourtant adaptées au climat : il faut donc soit l'importer, au détriment des agriculteurs locaux, soit tenter de le cultiver comme le fait par exemple le Mali⁸ à grand frais d'irrigation, avec à terme

Zones	Mia t	%	Ratio R/P
Moyen Orient	99	63,3	88
Amérique latine	16,9	9,3	41,5
Europe et Eurasie	14,5	9,2	17,1
Afrique (dont Maghreb)	13,5	8,9	33
Asie	6,4	4,2	17
Amérique du Nord	6,5	4,1	12

Tab. 3 Réserves prouvées par zones

des tensions avec le Niger et le Nigeria pour l'usage des eaux du Niger.

De nombreux pays ont d'ores et déjà atteint la limite de leurs ressources et sont en état de stress hydrique, en particulier au Moyen-Orient⁹. Des révisions déchirantes s'imposeront. Le Dr. Bein, Directeur du Geological Survey of Israël, fit remarquer que plus de 65% de la consommation d'eau en Israël était affectée à l'agriculture qui ne concurrence que pour 4% du PIB. Etant donné le prix élevé de l'eau en Israël (le lac de Tibériade est à -200m, il faut la remonter, sans compter le coût de l'occupation de la Palestine), cela revient à subventionner massivement l'agriculture pour un résultat faible d'un point de vue économique. Mais la rationalité économique est-elle toujours politiquement acceptable ?

Pétrole : Les usages du pétrole sont eux aussi très variés¹⁰. Ils dépendent de sa composition (pétrole léger de type « Brent » ou lourd « Dubaï ») et du degré de raffinage. Pour l'essentiel, il est utilisé comme énergie (divers modes de transport, chauffage). Notons que l'agriculture « moderne » est de plus en plus vorace en énergie puisqu'il faut entre 10 et 15 calories fossiles pour produire une calorie alimentaire. L'usage du Pétrole comme

base pétrochimique est quantitativement faible. Il paraîtrait pourtant raisonnable de le réserver à cet usage noble et de lui substituer d'autres sources d'énergies, si possible renouvelables, pour produire de la chaleur ou du mouvement. Mais le mode de vie occidental est-il négociable ?

Eau et pétrole, clef des conflits à venir ?

A moyen terme, le tarissement de l'une ou l'autre des ressources ne manquera pas d'exacerber les conflits qui existent déjà, ouverts ou latents. Les pénuries d'eau seront locales et régionales et accentueront probablement les tensions entre pays qui se partagent une même ressource (60% des eaux sont transfrontalières), ou entre des activités concurrentes en lutte pour son appropriation exclusive.

La crise pétrolière sera mondiale, générale et probablement soudaine : chantage et coup de main seront tentés afin de prendre le contrôle d'un bien dont la valeur s'envolera. On peut également craindre qu'une petite minorité désire monopoliser par la force à son profit exclusif la totalité de la ressource restante.

Un avenir serein suppose tout d'abord un changement de philosophie : adapter nos besoins aux ressources naturelles et non l'inverse. Des alternatives et des réponses rationnelles existent : elles reposent toutes sur la coopération, la mise en commun des savoir faire, l'usage cohérent des ressources, l'abandon d'un mode de développement énergivore et égoïste. L'ère de la coopération devrait succéder à celle de la prédation.

Laurent Calligé

¹Pour l'Oil Peak mondial et par pays :

<http://www.asponews.org/>

² Jacques Sironneau, « L'eau, nouvel enjeu stratégique mondiale », p. 5, *Economica*, 1996

³ Jean Margat, « Les Ressources en Eau : conception, évaluation, cartographie, comptabilité » Editions du BRGM et FAO, série Manuels et méthodes, Orléans-Rome, 1996.

⁴ Voir le site de Nicolas Sarkis <http://www.arab-oil-gas.com> et le papier de son cours d'été sur <http://www.gipri.ch>

⁵ <http://www.ifen.fr/pages/ra2001.pdf>

⁶ <http://www.who.int/topics/water/fr/>

⁷ Pierre Noël, *Les Etats-Unis et la sécurité pétrolière mondiale*, p.141-156, Ramsès 2005, IFRI

⁸ http://www.izf.net/izf/ee/pro/index_frameset.asp?url=http://www.izf.net/izf/EE/pro/mali/5020_iz.asp

⁹ L'eau, matière première stratégique du XXIème, par Jean Margat, sur www.cifeg.org/serveur_web/Doc_pdf/eau.pdf

¹⁰ À titre d'exemple, voir <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/petrole/utlisat.htm>

Le Prix Nobel de la Paix à la Kenyane Wangari Maathai

Le prix Nobel de la Paix 2004 est attribué à Wangari Maathai (64 ans), secrétaire d'Etat à l'environnement kenyan. Professeur de biologie, elle dirigea un département à l'université de Nairobi. Elle a conduit le vaste projet de reboisement de l'Afrique, connue sous le nom de « Mouvement Ceinture Verte » (Green Belt Move-



ment.) Elue député écologiste en décembre 2002, Madame Maathai entre au gouvernement en janvier 2003. Elle fut plusieurs fois emprisonnée naguère pour sa défense des droits de l'homme. Madame Wangari Muta Maathai est membre du conseil consultatif pour les questions de désarmement auprès du secrétaire

général des Nations Unies. Elle a déjà reçu un grand nombre de distinctions internationales. "L'environnement et les ressources naturelles sont un aspect important de la paix parce que, lorsqu'on détruit nos ressources, lorsque nos ressources se raréfient, nous nous battons pour nous les approprier", déclare-t-elle lucidement. La paix est en effet un enjeu global.

(J.-P.Stroot)

Brèves

Henri La Fontaine: un citoyen du monde (1854-1943)

Verdiana Grossi
Historienne

« *Ce qui se passera à Genève dans les semaines à venir est pour l'humanité une question de vie ou de mort. Les Délégués à la Conférence du désarmement prendront-ils conscience de leurs responsabilités et, si ce n'était pas le cas, comment est-il possible d'éveiller en eux le devoir qui est le leur, d'oublier ou du moins d'éradiquer de leurs esprits leurs sentiments nationalistes et de penser en tant que citoyens du monde ?* »

La Fontaine à Henderson 9.10.1933
(Archives de la SDN, S 475, no 10, 33,
Correspondance Henderson)

Aux rendez-vous de l'histoire

Henri La Fontaine a été présent aux grands rendez-vous de l'histoire avec un œil critique, avec un sens de l'imminence des guerres, hors du commun. Ses prises de position et d'action ont été parfois intempestives. La Fontaine ne s'est pas tu. Il a l'avantage d'avoir parlé, beaucoup parlé, transmis et reçu une énorme correspondance, rédigé des rapports, étudié des systèmes, observé des réalités sociales et économiques, et surtout constaté que les guerres peuvent être prévenues à travers des instruments juridiques suffisamment efficaces pour empêcher que l'espèce humaine s'entretue.

La personnalité de La Fontaine, ses multiples facettes, connues et moins connues ont fait l'objet, en 2003, d'une publication venant ainsi combler une lacune historiographique¹. Ces 118 pages rendent hommage non seulement au fondateur du Mondaneum de Mons, mais aussi à l'internationaliste qui a conçu avec son collègue Paul Otlet, un système de classement bibliographique universel, qui sert en

core de nos jours de référence universelle.

Grâce à lui et à d'autres pacifistes, aucune guerre n'est passée sous silence... les Boers, la guerre russo-japonaise, la guerre italo-turque, les guerres Balkaniques, sans compter la Première et la Deuxième Guerres mondiales et tous les courants d'idées mettant la paix en danger: les impérialismes, les nationalismes, la discrimination sous toutes ses formes, les inégalités, etc.

Sa vie bascule d'un siècle à l'autre et traverse donc les vicissitudes des guerres dont il va aussi subir les conséquences directes. En effet, en tant que Belge, lauréat du Prix Nobel de la paix en 1913, son pays sera envahi à deux reprises. Il quittera la Belgique dès les premières semaines de la Première Guerre mondiale pour se réfugier d'abord à Londres, puis aux Etats-Unis. Trop âgé pour quitter son pays, il mourra pendant la Seconde Guerre mondiale, sans avoir connu la paix.

La longévité de La Fontaine, homme aux multiples combats nous permet de suivre les principaux événements mondiaux. Trois courants

d'idées peuvent servir de fil conducteur dans sa vie: le pacifisme, le socialisme et l'internationalisme. Quant aux autres causes qu'il défend, elles tournent autour de la philanthropie, du féminisme, de la franc-maçonnerie, des droits de l'homme et de l'espéranto. Il a un faible pour la musique wagnérienne et l'alpinisme. Les voyages constituent aussi une passion. Sa vie de militant l'amène à se déplacer souvent et à entretenir des relations régulières avec la Suisse, et Berne et Genève, en particulier, puisque la ville fédérale est avant 1914, le siège de l'Union interparlementaire et du Bureau international de la paix. Organismes dont il sera l'une des figures de proue.

La Fontaine adhère au mouvement à l'âge de 27 ans en 1881, après avoir écouté les propos de Hodgson Pratt, président de International Peace and Arbitration Association. La branche Belge de cette association voit le jour en avril 1889 et tient à appliquer l'idée de fédération des sociétés de la paix. La tradition juridique est déjà fortement ancrée en Belgique, surtout après la création de l'Institut de droit international à Gand en 1873. Henri La Fontaine a d'ailleurs effectué des études de droit à l'Université libre de Bruxelles, il est docteur en droit et en tant qu'avocat il exerce au barreau. C'est son activité professionnelle. Mais à côté de cela viennent s'ajouter d'autres activités parmi lesquelles celle de pacifiste, secrétaire de la Ligue belge du droit des femmes, professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles, membre du comité du Bureau de la paix dès 1892 et dont il sera le président de 1907 à 1943, sénateur

socialiste, membre de la ligue des droits de l'homme, membre de la Ligue espérantiste...

Un Bureau de la paix: pour des parlementaires et des pacifistes

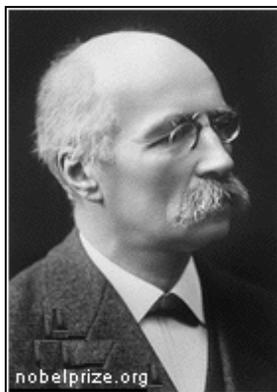
En 1890, la proposition de création d'un Bureau central de la paix constitue un enjeu important pour l'avenir du mouvement, en particulier pour sa propagande. La Fontaine complète ce projet imprimé que l'Association Belge pour l'arbitrage international présente au IIème Congrès international de la paix de Rome en 1890 par des notes manuscrites. D'emblée, il se révèle d'accord avec l'établissement du siège du Bureau à Berne (note manuscrite). Il étudie attentivement la structure et le fonctionnement du Bureau. Ce projet est vaste, mais il contient la préoccupation de ce juriste de poser les fondements d'un organisme à la fois de coordination et de renseignement, mais aussi un centre de recherche et de documentation en matière de guerres et de paix. Ce dernier aspect sera plus difficile à mettre en place, faute de personnel et de financement. Néanmoins, certaines idées de La Fontaine seront reprises. En voici les principales:

- constituer "une bibliothèque fixe et une bibliothèque ambulante de toutes les publications relatives à l'arbitrage, à la paix et à la guerre, ainsi que du droit international public et privé;
- coordonner et classer toutes les publications relatives à l'arbitrage, à la paix et à la guerre ainsi que du droit international public et privé;
- publier un recueil de tous les traités passés entre deux ou plusieurs nations;
- réaliser une statistique internationale des dépenses militaires et les comparer avec les autres dépenses publiques des divers pays;
- assurer une révision impartiale des manuels d'histoire employés dans les divers pays;
- former une collection de gravures, de photographies et d'autres objets à exhiber éventuellement dans les expositions, etc.²

Malheureusement son souhait de coordonner l'action des politiques avec celle des pacifistes ne se réalisera pas. Néanmoins, par ses fonctions personnelles de sénateur, membre de l'Union interparlementaire et de président du Bureau international de la paix de 1907 à 1943, il accomplira un grand effort, de relier les milieux parlementaires aux milieux des sociétés de la paix.

L'homme des organisations internationales et des réseaux

La Fontaine est non seulement comme Nadine Lubelski Bernard l'a mis en relief dans sa magistrale thèse de doctorat, l'"homme des organisations internationales", mais c'est surtout un homme de réseau³. Il veut créer des liens entre politique et masses, entre savoir(s) et diffusion de ces savoirs, entre diplomatie secrète et diplomatie ouverte ou la recherche de nouvelles formes d'action en dehors des cercles officiels en inaugurant l'ère des ONG, et de la société civile, avant le temps.



En 1907 il fonde à Bruxelles avec son ami Paul Otlet, l'Office central des Associations internationales qui publie *L'Annuaire de la vie internationale*. Encore de nos jours, c'est un instrument de travail incontournable pour toute personne qui veut étudier les racines historiques de la coopération intellectuelle internationale⁴.

Tout au long des principales étapes de la vie de La Fontaine, on décèle le souci de fournir des outils intellectuels permettant à la paix de trouver une issue internationale: classer, réunir, documenter, rechercher, systématiser,

concevoir des systèmes à l'échelle planétaire constituent de nos jours, alors qu'internet met à la portée des savoirs instantanés, la concrétisation de ces réseaux en partie conçus par La Fontaine et Otlet. Comment aurait réagi La Fontaine en utilisant internet ? Aurait-il, en tant que juriste, prévu l'utilisation belliqueuse des connaissances et aussi échafaudé un projet de gestion juridique des savoirs? Quels auraient été les savoirs utiles, constructifs et pertinents qu'il aurait défendus ?

Les idées contenues dans le projet de bureau de la paix élaborée en 1890 de façon embryonnaire vont être complétées et se réaliser sous la forme de plans de citadelle idéale autour de laquelle se constitueraient tous les savoirs des sciences humaines aux sciences exactes, dans le but de mieux gérer les activités humaines de façon pacifique. Dans l'accomplissement de ce projet et de nombreux autres, il est aidé par son ami Paul Otlet avec lequel il crée, en 1910, « l'Office central de l'Union des Associations internationales » dans le but « d'assumer la coordination en vue de réunir en un système général tous les systèmes particuliers d'unification et d'unités. »⁵ Cette Union prévoit un Congrès mondial où siègent toutes les Associations afin de coordonner les relations inter-scientifiques. A Bruxelles est établi un centre international qui englobe un musée international (16 salles, 3000 objets et tableaux), une bibliothèque collective (75'000 volumes) et un répertoire bibliographique universel (11 millions de notices classées par matières et par auteurs)⁶. L'objectif ultime de cette organisation est « d'unir le monde civilisé tout entier dans une action commune en vue de réaliser certains buts d'intérêt universel, dépassant les forces d'un seul pays, de donner à l'Humanité les organes dont elle a besoin pour agir avec la puissance accrue d'une collectivité plus nombreuse, de placer l'activité humaine dans les conditions optima pour qu'elle se développe dans toute son ampleur. L'organisation internationale est liée au progrès de l'Humanité et de la civilisation. A côté des civilisations nationales, superposées à elles, doit exister une civilisation mondiale basée sur ce qu'il y a de commun dans les



De gauche à droite : Ludwig Quidde (Prix Nobel de la paix en 1927) ; Henri la Fontaine et Lucien Le Foyer (vice-président du Bureau international de la paix)

Photo : Archive : GIPRI

civilisations nationales et réalisant l'esprit de polycivilisations »⁷

Voilà un concept de civilisation qui nous fournit matière de réflexion et qui mérite d'être repris sous un autre angle que celui développé dans l'ouvrage *Le Choc des Civilisations* qui a rendu célèbre son auteur, le Prof. Samuel P. Huntington. Sa thèse principale tend à démontrer que l'ordre multipolaire a remplacé l'ordre bipolaire de la guerre froide. A son avis le XXI^{ème} siècle se caractérisera par un affrontement probable des grandes civilisations où le facteur religieux jouera un grand rôle.

Alors qu'il est en exil aux Etats-Unis en 1916, La Fontaine rédige l'une de ses oeuvres les plus originales et anticipatives. *La Magnissima Carta* est un véritable texte constitutif à intégrer dans un Etat mondial qui devrait être chargé de gérer la paix à l'échelle planétaire⁸.

C'est par une meilleure coopération et gestion des forces intellectuelles du monde que l'humanité deviendrait davantage solidaire dans le maintien de la paix.

Ce projet de constitution d'un gouvernement mondial, semble pour l'heure loin de se concrétiser. Pourtant, il représente une voie politique possible à une autre mondialisation moins centrée sur le néolibéralisme économique mais davantage axée la construction politique d'un monde plus juste dans lequel le savoir serait diffusé de façon plus équitable.

La Conférence du désarmement de 1932: dernier espoir avant la catastrophe

L'année 1933, qui suit l'échec de la Conférence du désarmement réunie à Genève en 1932, est une année terrible. En effet, le Japon envahit la Mandchourie en 1932; l'Allemagne et l'Italie se retirent de la SDN en 1933. La Fontaine ne sait plus quoi faire pour sortir la Conférence de son impasse et redresser une situation qui désormais semble irréversible. A cette fin il contacte son camarade Arthur Henderson, président de la Conférence du désarmement. Il l'incite à maintenir la conférence en vie grâce à sa foi dans le désarmement et à son intégrité et le conjure de reprendre en main les dérives engendrées par cet échec. Voici ce qu'il lui écrit:

"I deem it is my duty, not so much as the President of the International Peace Bureau, but as a socialist, to add some considerations to my official letter handed to you as the expression of the pacifists of the world. I feel that what will happen in Geneva during the next weeks will be a question of death or life for mankind (...) And what might happen in Europe in a near future, if Germany remains in its actual trend of mind, would be a terrific and other proof of this insufficiency. That seems to me the threatening danger which might hamper the Conference of Disarmament and bring it to an unsuccessful end. How could such a catastrophe be avoided `my aim is precisely to suggest to you what I consider as the only solution. In fact there is only one wild beast in the world. No other country is actually threatening, in Europe at least, any other country, if all the peaceful countries unite

*openly and sincerely in order to maintain the public world order. My dear comrade to avoid war seems to me the only means to gain time in order to educate the masses and to win supporters for the humane aim which is ours. A new war would be a deadly blow to our movement in favour of the working classes. What happened in Italy and in Germany could probably happen in the other countries of Europe. My proposal might certainly save millions of lives and offer to us the opportunity to further our socialist cause..."*⁹

Quant à son ami Paul Otlet il a aussi écrit à Henderson quelques jours auparavant pour attirer son attention sur les perspectives de créer une Cité Mondiale. Ce projet présenté à la Conférence économique de Londres, se fonde sur un mémoire adressé au gouvernement belge le 8 mai 1931, dont le principal argument se fonde sur le contexte de crise "qui perdure, d'imbroglio des dettes internationales, de la faiblesse croissante de l'organisme de Genève, de la nécessité de faire dominer les problèmes politiques par les problèmes économiques et intellectuels."¹⁰

Est-ce là, proposer une alternative face à la montée des régimes fascistes et à l'incapacité de la SDN de régler les problèmes du monde en portant les Etats à désarmer ? Cette proposition, au milieu de tant de difficultés de l'année 1933, fait rêver, et l'historien qui la lit ne manque pas de sourire... Anvers capitale d'un nouveau monde, Genève ville qui a prouvé ses limites par la faiblesse croissante de la SDN ?

Peut-on caractériser par leurs vastes projets Henri La Fontaine et Paul Otlet d'ambitieux mégalomanes ? Non, certainement pas. Ces hommes n'étaient pas des idéalistes. Ils voulaient trouver d'autres moyens pour conjurer "la catastrophe que serait la guerre".

En réalité, ce qu'ils auront tenté de mettre en place est un nouvel ordre qui verrait la fin de la diplomatie secrète, obsolète et pernicieuse. Prônant les relations multilatérales dans tous les

domaines des sciences humaines et des sciences exactes, ils ont posé les fondements d'un nouvel ordre juridique qui lentement fait son chemin et s'est concrétisé, en partie, avec la mise en place de la coopération internationale dans l'entre-deux-guerres et de l'UNESCO après la Deuxième Guerre mondiale.

Verdiana Grossi

¹ Henri La Fontaine. *Tracés d'une vie. Un Prix Nobel de la paix 1854-1943*, Mons, Mundaneum, 2003.

² Nye Kongelige Bibliotek (KB), Copenhague, Fonds

Frederik Bajer, *Congrès de la paix de Rome. Création s'un Bureau international. Projet de Règlement. Proposition de la Section Belge de la Fédération internationale de la Paix et de l'Arbitrage*, s.d. (environ été 1890).

³ LUBELSKI-BERNARD, Nadine, *Les mouvements et les idéologies pacifistes en Belgique 1830-1914*, 3 vol., Thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, Université libre de Bruxelles, 1977, 1128 p. Nous espérons vivement que cette thèse puisse prochainement être publiée puisqu'elle recèle une quantité inestimable de sources non seulement inhérentes à la Belgique mais aussi au mouvement pacifiste international.

⁴ Annuaire de la vie internationale, Bruxelles-Monaco, 1905-1911.

⁵ MATTELART, Armand, *L'histoire de l'utopie planétaire de la cité prophétique à la société globale*, Paris, La Découverte, 1999, p. 111.

⁶ *L'Union des Associations internationales. Constitution du Centre international. Congrès mondial. Office central. Musée international. Documentation universelle*, Bruxelles, Office des Associations internationales, 1912.

⁷ *Ibid.*, p. 39.

⁸ LA FONTAINE, Henri, *The Great Solution. Magnissima Charta. Essay on Evolutionary and Constructive Pacifism*, Boston, 1916, 177 p.

⁹ Archives de la SDN, S 475, (Disarmament Mr. Henderson) Sta. B. 65/Shelf 44 Box S. 475, no 10, 33, Geneva Schemes, Oct. 1933, La Fontaine à Henderson 9.10.1933.

¹⁰ SDN, S 475, Olet à Henderson, 29.9.1933.

Hommage à nos amis disparus

Le GIPRI déplore le décès de **Martin KAPLAN** à l'âge de 89 ans.

Il a mené en parallèle deux longues carrières, public. Sur le plan scientifique, il s'est fait enseigner et par ses initiatives de santé de haute responsabilité à l'organisation mondiale directeur de la recherche scientifique et technique, d'être un consultant écouté dans cette



toutes deux consacrées au service du bien connaître par ses travaux en virologie, par ses publique au cours de vingt sept années de postes de la santé (OMS) dont le dernier fut celui de attaché à la direction générale. Il n'a jamais cessé organisation.

Par ailleurs, il a établi très tôt des liens étroits Rotblat, qui partageront tous deux le prix Nobel 1958 à créer au sein de Pugwash un groupe biologiques. De 1976 à 1989, il a été le secrétaire général du mouvement au renom duquel il a grandement contribué par l'objectivité de son attitude, mais aussi par la fermeté de ses engagements généreux.

Le GIPRI lui est reconnaissant des encouragements qu'il n'a cessé de lui prodiguer dans les moments difficiles de ses débuts. Sa présence au conseil de fondation a été l'occasion d'avis et de propositions judicieux.

L'atelier Pugwash consacré au traité portant sur l'interdiction des armes biologiques et toxiques s'est réuni au début du mois de décembre, pour la première fois sans sa présence. Un hommage ému lui a été rendu.

Martin était l'exemple même du scientifique responsable et engagé. Sa présence et son amitié nous manquent déjà.

Le GIPRI à la tristesse d'annoncer également le décès de Madame **Ina SIVOLAP**, historienne russe, auteur de nombreux ouvrages sur les relations entre la Suisse et la Russie. Elle a, à plusieurs reprises, éclairé les participants du cours d'été du GIPRI sur l'évolution de son pays avec chaleur et intelligence.

Les tristes nouvelles s'accumulent en cette fin d'année. Le 13 décembre, âgé de 85 ans, notre ami **Eduard KELLENBERGER** est décédé. Membre fondateur de la fondation GIPRI, il a beaucoup apporté à son Conseil. Scientifique de renom, physicien de première formation, il a contribué de manière décisive au développement de la biologie moléculaire en Suisse, d'abord à Genève, ensuite comme directeur fondateur du « Biozentrum » de l'Université de Bâle, institution mondialement reconnue. Tous ses collègues du Conseil de fondation et le personnel du GIPRI appréciaient la sagesse généreuse de ses interventions et la chaleur de son amitié. Comme celle de Martin Kaplan, celle-ci nous manque déjà.

La plus longue croisade : la guerre de la drogue

Nedd Willard*

Commencée au début du XX^{ème} siècle, la guerre de la drogue n'a jamais cessé. Elle est conduite de la même manière que la lutte pour la prohibition de l'alcool. L'emploi de méthodes policières était censé arrêter l'approvisionnement de la drogue et mettre fin à son utilisation. Bien que cette stratégie n'ait jamais fonctionné en pratique, que ce soit par arrêt de l'approvisionnement ou par celui de la consommation, elle n'a cependant pas cessé d'être pratiquée. Il est primordial d'en étudier les conséquences, car, au moins dans une certaine mesure, elle bafoue les droits de l'homme et elle encourage le recours à la guerre.

Cette croisade mondiale contre certaines drogues s'est transformée en guerre contre des minorités, contre les droits de l'homme. Elle fait de la justice une mascarade, qui a emprisonné des millions d'individus, qui a escroqué des milliards de dollars et influencé la politique étrangère de la plupart des pays du monde. Ce sont en général des pauvres, provenant surtout des minorités, qui sont injustement jugés et condamnés.

Films et articles de presse concourent à créer une peur irrationnelle de certaines drogues et de leurs utilisateurs. Ironiquement, l'alcool a été effacé de la liste des drogues illégales et dangereuses.

L'autre force qui alimente la guerre internationale de la drogue est un énorme système financier et de promotion politique que l'arrêt de la guerre ferait perdre à ses bénéficiaires.

Un but inavoué de certains promoteurs est de fournir prétexte aux grandes puissances de s'immixer dans la politique intérieure de certains pays ciblés. La guerre des Boxers en est historiquement l'un des premiers exemples. Aujourd'hui cela peut inclure l'armement des factions les plus proches des intérêts des intervenants



au cours d'une guerre civile. Il en va ainsi par exemple avec l'implication du gouvernement des Etats-Unis en Bolivie et en Colombie.

Et les Nations unies dans tout cela ?

Depuis les années soixante, les Nations unies n'ont pas contrarié les politiques dictées par les États-Unis. Les traités internationaux sont basés sur un minimum ou même sur l'absence d'études scientifiques ou de discussion. Ils s'appuient plutôt sur des allégations non prouvées et sur l'impact des blessures cruelles provoquées par l'abus des drogues. La stratégie prônée donne la priorité écrasante à la répression. Aujourd'hui encore, aucune réunion internationale de l'ONU ou de l'Organisation Mondiale de la Santé ne permet aux utilisateurs de drogues illégales ni aux sociologues et aux médecins dissidents de présenter des points de vue divergents.

Il existe cependant une tendance à exercer plus de modération. Les Pays-Bas et le Portugal sont de bons exemples. Leur politique est de ne pas confondre usage et abus, d'éviter autant que possible l'emprisonnement des personnes dépendantes qui ont besoin d'aide. Et cela marche.

Par contraste, après des vagues massives d'emprisonnement aux Etats-

Unis et en France, ces pays connaissent des taux plus élevés d'abus de drogue et de problèmes connexes que ceux qui affectent les Pays-Bas ou des pays comme la Suisse. Une approche plus humaine doit tenter de maintenir l'intégration des drogués dans la société plutôt que de les stigmatiser ou même de les ostraciser. Cela permettrait au gouvernement qui suivrait une telle voie de pourvoir à leurs besoins médicaux et sociaux.

Pourquoi les gouvernements souscrivent à la guerre.

Des raisons puissantes et contraignantes incitent de nombreux pays à souscrire à la guerre de la drogue. En premier lieu, de gros montants d'aide, surtout d'origine américaine, sont distribués aux signataires, sans un contrôle sérieux de leur utilisation ni de leurs bénéficiaires.

Une autre motivation est l'armement et l'entraînement des forces armées offerts aux alliés. Ceux-ci peuvent alors être éventuellement utilisés contre des dissidents locaux et pour contrôler une guerre civile. Washington a ainsi proposé récemment de doubler son aide militaire dans ce cadre à une série de pays en dehors des Amériques : Angola, Érythrée, Éthiopie, Indonésie, Yémen ainsi que Nigeria, Afrique du Sud, Philippines, Kazakh-

stan et Ukraine¹. Les ambitions impériales sont servies par la guerre de la drogue, facteur d'élargissement des influences politique et économique.

Personne ne veut avoir mauvaise réputation.

Une autre motivation pour les chefs de gouvernement de s'embarquer dans cette guerre est qu'ils ne peuvent supporter, s'ils refusent de coopérer, d'être soumis au chantage de médias mondiaux dominés par les réseaux américains. Le gouvernement et les hommes d'affaires peuvent également tirer profit de l'exploitation de ressources précieuses telles le pétrole, la terre et le bois précisément dans les régions où des plantations de drogue et des laboratoires illégaux sont supposés se trouver.

Pourquoi les paysans résistent

Dans des endroits aussi éloignés que l'Afghanistan et la Bolivie, les paysans résistent à la guerre de la drogue. Ils récoltent bien moins de profit que ceux qui vendent les drogues dans les pays industrialisés, mais il arrive que ce soit la seule production qu'ils puissent vendre. Des schémas de substitution par d'autres récoltes ont rarement réussi à devenir concurrentiels

avec l'argent que rapportent le pavot et les buissons de coca.

Quand les récoltes de toute espèce, y compris celles de leurs aliments de base, sont arrosées sans discrimination d'herbicides dangereux, la famine et les maladies qui en résultent provoquent un exode rural vers les villes ou les pays voisins. Les escadrons paramilitaires, supposés mettre fin à la production de drogue, trop souvent terrorisent, volent, torturent et tuent les populations des campagnes, comme Amnesty Right Watch² et d'autres l'ont dénoncé. Enfin, les sommes considérables nécessaires à la guerre de la drogue sont prises sur l'éducation et la santé publique.

En conclusion

Le rapport de la commission spéciale sur les drogues et la loi, préparé pour l'association du barreau de la ville de New York en 1994 a tiré les conclusions suivantes : « En dépit des milliards de dollars dépensés pour faire respecter la loi, en dépit de la poursuite des criminels et de leur incarcération durant les dernières quatre-vingt années, les États-Unis ont fait peu si ce n'est aucun progrès pour réduire l'utilisation de la drogue ou pour résoudre leur problème de dro-

gue. L'un des effets les plus tangibles de cette guerre aux drogues a été la création d'un Etat carcéral. »³

Quelques Etats européens ont posément commencé à changer leur politique en préférant résoudre leurs problèmes sociaux et sanitaires en employant médecins et travailleurs sociaux plutôt que la police et les agents secrets. Malheureusement cependant, la guerre de la drogue initiée par les États-Unis chez eux et au dehors risque d'être plus longue en durée que la guerre de cent ans entre l'Angleterre et la France.

Le même sort semble promis à la guerre contre le terrorisme, à qui elle sert de prélude.

Nedd Willard

*Ancien porte-parole de l'Organisation Mondiale de la Santé.

¹ The facts and figures of US military aid by President Bush for the drug war over the world, Jim Lobe, Interpress service, April 10, 2001.

² Abuses of paramilitaries in Columbia, M.Hodgson in The Guardian, February 27, 2001.

³ "A wiser course : ending prohibition", a report of the Special committee on Drugs and the Law of the association of the Bar of the city of New York, June 1994.

Comment assurer le respect des accords sur la maîtrise des armements ?

Jozef Goldblat
Vice-président du GIPRI

En général, les Etats signataires des traités sur la maîtrise des armements sont supposés de bonne foi et soucieux du respect de leurs engagements. Toutefois les gouvernements peuvent ultérieurement changer d'avis et ne plus résister à la tentation d'acquérir clandestinement les armes auxquelles ils avaient renoncé ou à se livrer à d'autres activités illégales. Tout gouvernement déterminé à obtenir des avantages militaires en n'observant pas ses obligations court le risque d'être découvert sans s'inquiéter des conséquences.

Quelles réactions opposer aux violations ?

Les réactions peuvent différer selon le degré d'importance que les victimes attribuent aux violations. Certains délits peuvent être ignorés intentionnellement pour des raisons politiques ou sécuritaires prioritaires (par exemple, le désir de ne pas révéler une source d'information). L'autre extrême est l'abrogation du traité, suivie d'action punitive. Entre les deux, la diplomatie peut obtenir un changement de comportement de la partie fautive.

Plusieurs traités multilatéraux sur la maîtrise des armes prévoient la notification formelle, auprès de l'ONU ou

d'une autre organisation internationale, d'une violation réelle ou soupçonnée. La publicité d'un tel acte peut déjà être en soi une sanction, en particulier pour les pays à régime démocratique.

La dénonciation d'une violation peut amener certains Etats à rappeler leurs représentants diplomatiques, à réduire les effectifs de leurs ambassades ou encore à geler leurs relations diplomatiques avec le fautif. Les organisations internationales peuvent, quant à elles, prendre des résolutions de condamnation. Toutefois, des mesures plus contraignantes peuvent s'avérer nécessaires avant d'amener le violeur à rectifier son comportement.

Que peut faire l'ONU ?

Lorsqu'un organisme compétent a établi la violation d'un accord sur la maîtrise des armements, le Conseil de Sécurité de l'ONU peut être saisi. La charte de l'ONU n'autorise pas le Conseil de Sécurité à agir à l'encontre des contrevenants, mais s'il juge que la situation pourrait engendrer des tensions à l'échelle internationale, il peut, selon le chapitre VI, recommander, des mesures appropriées aux Etats concernés. Il peut aussi décider que tel ou tel type de violation constitue une « menace pour la paix ». Il peut alors, suivant le chapitre VII, appeler les Etats-membres à appliquer des sanctions, comme l'interruption partielle ou complète des relations économiques et de toute espèce de communication. Il peut aussi recommander à l'Assemblée Générale des Nations Unies la suspension des droits et privilèges accordés aux Etats-membres et même l'expulsion de l'organisation. Enfin, le conseil peut décider que des sanctions militaires doivent être prises et menées par les forces des membres de l'ONU.

Le Conseil dispose donc des moyens nécessaires pour rétablir la paix internationale menacée par les violations du contrôle des armements. Dans sa déclaration de 1992, le président du Conseil de Sécurité de l'ONU a exprimé, au nom des Etats-membres, la détermination de recourir à ces moyens en cas de prolifération des armes de destruction massive. Tous les Etats seraient soumis à cette règle, qu'ils aient ou non ratifié les traités. Cependant en pratique, il est difficile de se mettre d'accord sur la mise en oeuvre de mesures drastiques. Le Conseil peut se révéler incapable d'agir, si l'un de ses membres permanents exerce son droit de veto prévu par la charte de l'ONU afin de protéger ses intérêts ou ceux de ses alliés.

En vertu de la convention de 1972 sur les armes biologiques et de celle de 1977 sur l'interdiction de modifier l'environnement à des fins hostiles, les Etats s'engagent à fournir aide et assistance à tout demandeur si le Conseil de Sécurité juge qu'il a pâti ou a été exposé à un danger résultant d'une

violation. Ces assurances n'ont pour but que de réaffirmer le devoir des Nations Unies de porter assistance à tout pays attaqué ou sous menace de l'être, et ce quelque soit l'arme utilisée.

La Convention de 1993 sur les Armes Chimiques et le traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires continuent sur cette lancée. Ils stipulent que des mesures collectives peuvent être prises par les parties, sans en référer au Conseil de Sécurité de l'ONU, si un pays s'engage dans des activités interdites. Les cas urgents peuvent être portés à l'attention de l'ONU. De toutes façons, les mesures prévues par la charte des Nations Unies sont applicables, mais celles-ci - comme déjà mentionné - peuvent s'avérer inadéquates.

Que peut faire l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (AIEA)

En vertu de l'article XII de ses statuts, l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique soumet les cas de non-conformité aux accords de garanties nucléaires au Conseil de Sécurité et à l'Assemblée Générale des Nations Unies. Si correction n'est pas apportée dans un délai raisonnable, le conseil de direction de l'AIEA peut réduire ou suspendre l'assistance apportée par l'agence ou par un Etat-membre à l'Etat coupable. Ce dernier peut également voir suspendu l'exercice de ses droits et privilèges de membre de l'AIEA. Mais l'efficacité de telles sanctions est très discutable.

Que proposer ?

Les réponses traditionnelles aux violations notoires rencontrent des obstacles difficiles à surmonter. Cela demanderait des changements radicaux dans la structure et le fonctionnement des organes principaux des Nations Unies, et d'autres organisations internationales. En particulier, il faudrait donner force aux résolutions de l'Assemblée Générale des Nations unies, réduire ou supprimer le droit de veto des membres permanent du Conseil de Sécurité et élargir les pré-

rogatives des exécutifs des organisations chargées de la mise en oeuvre de la maîtrise des armements. De tels changements sont peu probables dans un futur proche.

Pour répondre efficacement à la violation d'une obligation multilatérale, la grande majorité des pays doivent montrer leur solidarité avec le ou les victimes. Toutefois, une action solidaire n'est pas toujours possible, principalement parce que nombre de pays s'opposent à l'application de sanctions qui n'ont pas été décidées par les institutions internationales compétentes. Si des mesures collectives contre le coupable devaient être appliquées sans l'exigence d'une décision internationale formelle dans chaque cas, elles devraient avoir fait l'objet d'accord préalable.

En élaborant les diverses réactions possibles, une distinction devra être faite entre les différents types de violation. Celles-ci peuvent aller d'infractions mineures jusqu'aux violations des clauses essentielles du Traité, ce qui inclut l'entrave au système de contrôle. Les violations peuvent être commises par les autorités gouvernementales, par des institutions non gouvernementales, et même par des particuliers (avec ou sans l'accord des autorités compétentes). Il faut différencier infractions intentionnelles et non intentionnelles. Ces dernières peuvent être dues à de la pure négligence. Certaines infractions peuvent être réversibles, d'autres pas.

L'approche la plus appropriée serait de faire en sorte que les réponses aux violations fassent partie intégrante de l'ensemble des obligations contractées par les parties. A l'exception de l'usage de la force, ces réponses, différentes suivant les traités, mais proportionnelles aux délits- devraient être énumérées dans le traité lui-même ou dans un protocole additionnel au traité déjà en vigueur. Les sanctions militaires ne peuvent être prises que par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Les réponses doivent être graduées de la plus bénigne à la plus sévère, afin d'accroître la pression sur les

contrevenants d'une manière progressive et les amener à résipiscence.

Le passage d'une sanction à l'autre devrait être précisé. La seule existence d'une liste de sanctions prédéterminées pourrait avoir un effet dissuasif et réduire les risques de violation. Tout gouvernement qui refuserait de réagir face une violation et s'abstiendrait de soutenir la mise en application des accords sur le maîtrise des armements se mettrait en infraction et s'exposerait

lui-même aux critiques tant nationales qu'internationales.

Conclusion

Il est évident que le respect des accords ne peut être assuré seulement par des sanctions. Plus un pays est puissant et riche, plus il lui est facile de résister aux pressions extérieures. Néanmoins, il demeure essentiel que les violations des accords de maîtrise

des armements ne restent pas ignorées, et qu'aucun pays, grand ou petit, développé ou non, ne soit à l'abri de sanctions. L'opinion publique penche à voir dans ces violations des menaces pour la sécurité nationale. Les réponses devraient dès lors être certaines. Les contrevenants doivent craindre d'être repérés.

Jozef Goldblat

Bilan du 16^{ème} cycle de cours d'été sur les grands problèmes de la Paix

En Association avec l'UNIDIR et le Pôle Bernheim pour la Paix de l'université libre de Bruxelles

Inauguré par M. Michel Liechti de la direction de la politique de sécurité au département fédéral de la défense (DDPS), le thème de notre cours, en lien avec notre conférence sur l'eau qui se tiendra en 2005, était « **Les enjeux de la Paix au Proche et Moyen-Orient : ressources naturelles et enjeux politico-militaires** ». D'éminents spécialistes sont venus nous éclairer sur ces questions, en plus des interventions pluridisciplinaires des membres de notre conseil de Fondation.

A noter que deux de nos partenaires israéliens et palestiniens sont venus pour traiter de la question de l'eau. 25 étudiants ont été sélectionnés en fonction d'un cahier des charges qui mêlait motivation, cursus universitaire, expérience professionnelle, diversité géographique, possibilité de partenariat futur avec le GIPRI. Deux personnes se sont désengagées pour des raisons d'agenda, une troisième en provenance de RDC n'a pas pu obtenir de visa. (L.C.)

Provenance	Profession	Etudiant	ONG	Universitaire Recherche	Chef d'entreprise	Médecin	Avocat	Banque	Domaine social	Journaliste
Europe occidentale	9									
Suisse	3	X								X
Allemagne	1		X							
France	3	X								
Belgique	1							X		
Espagne	1								X	
CEI et Europe centrale	2									
Kosovo	1								X	
Kirghizistan	1			X						
Amériques	3									
Argentine	1						X			
Canada	1								X	
Brésil	1						X			
Afrique	4									
Algérie	1				X					
Maroc	1			X						
Cameroun	1						X			
Tchad	1									X
Asie	4									
Syrie	1					X				
Liban	1				X					
Corée du Sud	1	X								
Viet Nam	1			X						

Les Cahiers du GIPRI

Les Cahiers du GIPRI sont une nouvelle publication de l'**Institut International de Recherche pour la Paix à Genève**. Au rythme au moyen de deux *Cahiers* par an, chaque numéro aborde un thème particulier, traité par un ou plusieurs auteurs.

Dans une perspective internationale et multidisciplinaire, *Les Cahiers* abordent les sujets traités sous l'angle des sciences naturelles (physique, biologie, ...) ou des sciences sociales (droit, anthropologie, économie, sciences politique, ...). Ils s'attachent à questionner l'actualité et ses arrière-plans conceptuels et factuels.

Parution 2004 :

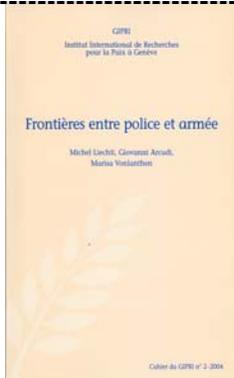
- Cahier n° 1 : « Droit, éthique et politique », par Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal et actuel Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Aminata Traoré, ancienne ministre de la culture du Mali, et Denis Collin
- Cahier n° 2 : « Frontières entre police et de l'armée », par G. Arcudi et M. Vonlanthen

A paraître en 2005 :

- Cahier n° 3 : « Les peuples dans l'ordre du monde », par G. Galice
- Cahier n° 4 : « Armes extra-atmosphériques et maîtrise des armements », par J. Goldblat, J-P Stroot et G. Harigel

A Paraître en 2006 :

- Cahier n° 5 : « L'économie du Système National-Mondial Hiérarchisé », par M. Beaud

Bon de commande	
	<p>Je soussigné :</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Institution : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Code postal : _____ Ville : _____</p> <p>Pays : _____</p> <p>Téléphone : _____ Fax : _____</p> <p>Courriel : _____</p>
<p>Commande ferme :</p> <p>Nombre : ____ abonnement(s) annuel(s), soit 2 numéros :</p> <p><input type="checkbox"/> Au prix institution de 40 CHF ou 26 €</p> <p><input type="checkbox"/> Au prix particulier de 30 CHF ou 20 €</p> <p><input type="checkbox"/> Au prix étudiants de 24 CHF ou 16 €</p> <p>(Je fournis ci-joint une copie de ma carte d'étudiant pour l'année en cours.)</p> <p>____ Cahier n° 1 : <i>Droit, éthique et politique</i> au prix de 20 CHF ou 13 €</p> <p>____ Cahier n° 2 : <i>Frontières entre police et armée</i> au prix de 20 CHF ou 13 €</p> <p>Frais d'envoi de 3 CHF ou 2 € par numéro</p> <p>Mode de paiement :</p> <p><input type="checkbox"/> Compte bancaire : Banque Cantonale de Genève U 0774.59.63</p> <p><input type="checkbox"/> Bulletin de versement : C.C.P. : CH-12-4103-5</p> <p>Je joins la preuve du paiement</p> <p>Date : _____ Signature : _____</p> <p>Ce bon de commande est à retourner à la Fondation GIPRI, Voie Creuse 16, 1202 Genève (Suisse). Fax : +41.(0)22.919.79.43</p>	

Une histoire populaire des Etats-Unis de 1492 à nos jours

Par Howard Zinn (Marseille, Agone, 2002, traduction par Frédéric Cotton)

Aujourd'hui professeur émérite (il enseigna l'histoire et les sciences politiques à la Boston University), Howard Zinn a publié une nouvelle édition de sa magistrale publication *A People's History of the United States. 1492 – Present*. Ce livre copieux (800 pages) est traduit en français par les éditions Agone (de Marseille) sous le titre *Une histoire populaire des Etats-Unis de 1492 à nos jours*.

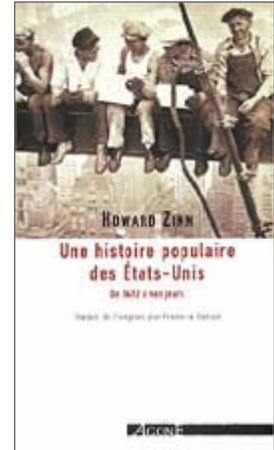
Le premier mérite de l'ouvrage est de fourmiller de documents originaux. Sa seconde qualité est d'inscrire la diversité dans une vision cohérente faisant ressortir les continuités de l'histoire contrastée des Etats-Unis, opposant les dirigeants et le pays « d'en bas. » Les vingt-quatre chapitres s'intitulent, Christophe Colomb, les Indiens et le progrès de l'humanité ; vers la ségrégation raciale ; Ces individus de vile et indigne condition ; La tyrannie, c'est la tyrannie ; Une étrange révolution ; Les opprimés domestiques ; « Aussi longtemps que l'herbe pousse et que couleront les rivières » ; « Nous ne prenons rien par conquête, Dieu merci ! » ; Esclavage sans soumission, émancipation sans liberté ; L'autre guerre civile ; Les barons voleurs - Les rebelles ; L'empire et le peuple ; Le défi socialiste ; La guerre est la santé de l'Etat ; De l'entraide par gros temps ; Une guerre populaire ; « Ou bien explose-t-il ? » ; Vietnam : l'impossible victoire ; Surprises ; Années 1970 : tout va bien ? ; Carter-Reagan-Bush : le bilan bipartisan ; La résistance ignorée ; La présidence de Clinton et la crise démocratique ; L'imminente révolte de la garde ; Post-scriptum sur les élections de 2000 et la « guerre contre le terrorisme. »

Cette succession laisse apparaître une troisième caractéristique : le lien constant entre situation intérieure et politique étrangère. Howard Zinn s'attache à montrer la continuité de cette histoire., qui commence avec la conquête du continent par les Espagnols : « La source principale – et, sur bien des points, unique – de renseignements sur ce qu'il se passait dans les îles après l'arrivée de Christophe Colomb est le témoignage de Bartolomé de Las Casas qui, jeune prêtre, participa à la conquête de Cuba. Il posséda lui-même quelques temps une plantation sur laquelle il faisait travailler des esclaves indiens, mais il l'abandonna par las suite pour se faire l'un des plus ardents critiques de la cruauté espagnole.¹ (...) Ce récit est unique et mérite qu'on le cite longuement : « D'innombrables témoignages (...) prouvent le tempérament pacifique et doux des indigènes (...) Pourtant, notre activité n'a consisté qu'à les exaspérer, les piller,

les tuer, les mutiler et les détruire. Peu surprenant, dès lors, qu'ils essaient de tuer l'un des nôtres de temps à autre. (...) L'Amiral (Colomb), il est vrai, était à ce sujet aussi aveugle que ses successeurs et si anxieux de satisfaire le roi qu'il commit des crimes irréparables contre les Indiens.² » (...) « C'est ainsi qu'a commencé, il y a cinq cents ans, l'histoire de l'invasion européenne des territoires indiens aux Amériques. Au commencement, donc, étaient la conquête, l'esclavage et la mort.³ » Le chapitre VIII commence par une citation du colonel Ethan Allen Hitchcock, en campagne d'annexion contre le Mexique (accédant à l'indépendance en 1821 après une guerre d'émancipation nationale contre l'Espagne) : « (...) La violence engendre la violence et, si ce mouvement de notre part n'entraîne pas des représailles et un bain de sang, c'est que je me trompe fort. » Le colonel ne se trompait pas. » (...) En 1906 il (Jack London) écrivit *Le Talon de fer*, dans lequel il mettait en garde contre les dangers d'une Amérique fasciste et exposait son idéal de fraternité socialiste unissant tous les hommes.⁴ » La conclusion de Zinn est empreinte d'ambition humaniste pacifique : « A coup sûr, si l'histoire nous apprend quelque chose, c'est que l'avenir de paix et de justice en Amérique ne dépendra pas de la bonne volonté du gouvernement.

Le principe démocratique, énoncé dans le texte même de la Déclaration d'indépendance, affirmait que le gouvernement est subordonné au peuple qui l'a institué. Ainsi, l'avenir de la démocratie repose-t-il sur le peuple et sur l'émergence de sa prise de conscience des moyens les plus appropriés de s'accorder avec le reste de la communauté humaine partout dans le monde ».⁵

G.G.



¹ p.9

² p.10

³ p.12

⁴ idem

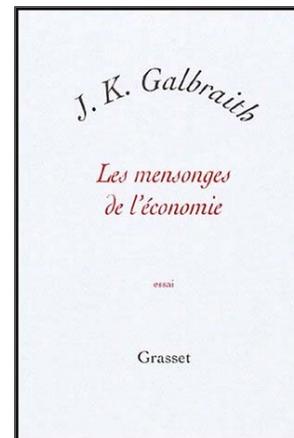
⁵ p.770

Les mensonges de l'économie

Par John - Kenneth Galbraith (Paris, Grasset, 2004)

L'économiste J.K. Galbraith n'a rien perdu de sa sagacité ni de sa tonicité. Son dernier essai *The Economics of Innocent Fraud, Truth for our time* vient d'être traduit en français sous le titre *Les mensonges de l'économie, vérité pour notre temps*. S'attachant à dévoiler les stéréotypes d'une terminologie abusive, l'auteur écrit : (p.21) « *Les marchés existent dans l'histoire de l'humanité au moins depuis l'invention de la monnaie, qu'on attribue aux Lydiens, au VIII^e siècle avant J.C. (...) (p.22) Dans le monde réel, l'entreprise et l'industrie contribuent lourdement à fixer les prix et à créer la demande. Elles le font par le monopole, l'oligopole, la conception et la différenciation des produits, la publicité et les autres méthodes de promotion de vente et de commerce. Même l'analyse économique orthodoxe le reconnaît. Le choix d'économie de marché pour remplacer avantageusement le capitalisme n'est qu'un voile d'absurdité trompeur jeté sur la réalité profonde de l'entreprise : le pouvoir du producteur, qui influence et même dirige la demande du consommateur. Mais cela ne se dit pas. On ne s'appesantit guère sur le sujet dans le débat et l'enseignement économiques contemporains* ». (...)

Dénonçant le complexe militaro-industriel et la subordination de l'intérêt public aux intérêts privés, Galbraith conclut par la condamnation de la guerre et de ses causes : (p.86) « *Les réalités de la guerre sont incontournables – mort et cruauté, valeurs de la civilisation battues en brèche, lendemain chaotiques. Telle est la situation et telles sont les perspectives de l'humanité, c'est aujourd'hui l'évidence. Les problèmes économiques et sociaux évoqués ici, tout comme la pauvreté de masse et la famine, peuvent être réglés par la réflexion et l'action. Ils l'ont déjà été. La guerre reste l'échec humain décisif.* »



G.G.



Le Conseil de fondation et les collaborateurs du GIPRI vous adressent leurs vœux pour 2005. Plus que jamais, vision claire et réflexion seront nécessaires pour construire un monde pacifié. Que 2005 soit une année de bonheur et de succès pour vos familles, vous-même et vos collaborateurs.

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHES POUR LA PAIX A GENEVE (GIPRI)

Président d'honneur - A. Berenstein †

Bureau de la Fondation : Jean -Pierre Stroot (prés.), J.Goldblat (vice-prés.), G.Harigel (secr.)

Collaborateurs : G.Galice (directeur), L. Calligé (pédagogie)

Voie Creuse 16, 1202 Genève, Suisse

Tél. : +41 (0) 22 919.79. 40 Fax : +41 (0) 22 919.79. 43 Courriel : gipri@gcsp.ch site Internet : www.gipri.ch

Les opinions exprimées dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.

Mise en page du bulletin et assistance technique : Helena Tabakovova